



## **Hockey Canada**

### **États financiers**

**Au 30 juin 2025 et pour l'exercice clos à cette date**

---

### **Table des matières**

#### **Rapport de l'auditeur indépendant**

#### **États financiers**

État de la situation financière	2
État de l'évolution des soldes de fonds	3
État des résultats	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 – 20
Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada	21

## **Responsabilité de la direction**

---

Aux membres de Hockey Canada,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et de la conformité de tous les renseignements figurant dans le rapport annuel avec ces états financiers, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») et le comité d'audit (le « Comité ») sont principalement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisation. Le Conseil est responsable de surveiller la direction dans l'exercice de ses fonctions à l'égard de la communication de l'information financière et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Le Conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Il incombe au Comité de se réunir avec la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des questions d'audit et d'information financière. Le Comité est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisation.

MNP LLP a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au Comité et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur audit.

*Signé par "Stephen R. Brooks"*

Stephen R. Brooks, chef des finances

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de Hockey Canada,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Hockey Canada (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025, et l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des résultats et l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres informations - Tableau non audité

Notre audit des états financiers de Hockey Canada pour l'exercice clos le 30 juin 2025 ne visait pas à déterminer l'exactitude de l'information comprise dans le Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada. Bien que cette information ait fait l'objet du processus d'audit appliqué à l'audit des états financiers pris dans son ensemble, nous n'exprimons aucune opinion sur le Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Calgary (Alberta)

23 octobre 2025

**MNP LLP**  
Comptables professionnels agréés



## État de la situation financière

Au 30 juin

						2025	2024
	Fonds d'administration	Fonds d'assurance	Fonds des risques non couverts par une	Fonds de soutien pour la tenue	Fonds du plan stratégique	Total	Total
<b>Actif</b>							
<b>À court terme</b>							
Trésorerie (note 3)	6 477 074 \$	1 497 297 \$	1 283 930 \$	14 971 358 \$	385 950 \$	24 615 609 \$	11 510 323 \$
Débiteurs (note 4)	6 783 098	113 668	-	1 348 069	-	8 244 835	3 640 605
Stocks du Centre de documentation en hockey (note 5)	511 604	-	-	-	-	511 604	358 415
Charges payées d'avance	578 340	641	-	7 051	-	586 032	2 322 758
Montant à recevoir d'apparentés (note 6)	1 333 672	-	-	-	-	1 333 672	734 303
Placements à long terme (note 7)	15 683 788	1 611 606	1 283 930	16 326 478	385 950	35 291 752	18 566 404
Immobilisations corporelles (note 8)	6 896 329	13 380 627	14 341 573	9 441 863	4 894 940	48 955 332	45 090 224
Logiciels infonuagiques (note 9)	1 284 086	-	-	-	372 792	1 656 878	2 181 116
	131 045	-	-	-	55 375	186 420	290 886
	<b>23 995 248</b>	<b>14 992 233</b>	<b>15 625 503</b>	<b>25 768 341</b>	<b>5 709 057</b>	<b>86 090 382</b>	<b>66 128 630</b>
<b>Passif et solde des fonds</b>							
<b>À court terme</b>							
Créditeurs et charges à payer (note 10)	6 189 913	477 306	25 196	14 588 162	480 015	21 760 592	7 808 748
Apports reportés affectés au fonctionnement (note 11)	10 456 659	-	-	-	-	10 456 659	2 995 076
Apports reportés destinés à la tenue d'événements internationaux (note 12)	-	-	-	300 000	-	300 000	12 477 164
Autres passifs et provisions (note 13)	16 646 572	477 306	25 196	14 888 162	480 015	32 517 251	23 280 988
	-	1 195 898	-	-	-	1 195 898	1 193 261
	<b>16 646 572</b>	<b>1 673 204</b>	<b>25 196</b>	<b>14 888 162</b>	<b>480 015</b>	<b>33 713 149</b>	<b>24 474 249</b>
Éventualités, événements postérieurs à la date de clôture et engagements (notes 13, 18 et 20)							
<b>Soldes de fonds</b>							
Greves d'une affectation interne	-	13 319 029	15 600 307	10 880 179	5 229 042	45 028 557	33 691 311
Non affecté	<b>7 348 676</b>	-	-	-	-	<b>7 348 676</b>	<b>7 963 070</b>
	<b>7 348 676</b>	<b>13 319 029</b>	<b>15 600 307</b>	<b>10 880 179</b>	<b>5 229 042</b>	<b>52 377 233</b>	<b>41 654 381</b>
	<b>23 995 248 \$</b>	<b>14 992 233 \$</b>	<b>15 625 503 \$</b>	<b>25 768 341 \$</b>	<b>5 709 057 \$</b>	<b>86 090 382 \$</b>	<b>66 128 630 \$</b>

Au nom du conseil,

Signé par "Kristi Miller"

Kristi Miller  
Administratrice

Au nom de la direction,

Signé par "Stephen R. Brooks"

Stephen R. Brooks  
Chef des finances



## État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 30 juin

							2025	2024			
							Fonds de soutien pour la tenue				
							Fonds des risques non couverts par une assurance	d'événements internationaux	Fonds du plan stratégique	Total	Total
	Fonds d'administration	Fonds d'assurance									
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	7 963 070 \$	8 849 755 \$	13 985 330 \$	2 746 261 \$	8 109 965 \$	41 654 381 \$	54 163 197 \$				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(614 394)	4 469 274	1 614 977	8 133 918	(2 880 923)	10 722 852	(12 508 816)				
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	7 348 676	13 319 029	15 600 307	10 880 179	5 229 042	52 377 233	41 654 381				

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin

2025 2024

	Fonds de soutien pour la tenue						Total			
	Fonds des risques non couverts par une assurance		d'événements internationaux		Fonds du plan stratégique					
	Fonds d'administration	Fonds d'assurance								
<b>Produits</b>										
Financement (notes 6 et 15)	<b>10 403 951</b>	\$	-	\$	-	\$	<b>10 403 951</b>	\$	<b>7 283 313</b>	\$
Marketing (note 17)	<b>22 726 686</b>	-	-	-	-	-	<b>22 726 686</b>	-	<b>19 016 515</b>	-
Événements nationaux et camps (note 15)	<b>1 858 221</b>	-	-	-	-	-	<b>1 858 221</b>	-	<b>728 356</b>	-
Équipes nationales	<b>2 892 661</b>	-	-	-	-	-	<b>2 892 661</b>	-	<b>2 001 544</b>	-
Tenue d'événements internationaux (notes 16 et 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	12 525	-
Coupe Hlinka-Gretzky 2024 (notes 16 et 17)	-	-	-	<b>1 703 288</b>	-	-	<b>1 703 288</b>	-	-	-
Championnat mondial junior 2025 de l'IIHF (notes 16 et 17)	-	-	-	<b>37 176 045</b>	-	-	<b>37 176 045</b>	-	-	-
Championnat mondial de parahockey 2024 (notes 16 et 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 219 843	-
Revenus de placement et produit d'intérêts	<b>780 989</b>	<b>640 405</b>	<b>853 000</b>	<b>535 684</b>	<b>409 978</b>	<b>3 220 056</b>	<b>2 570 571</b>	-	-	-
Administration	<b>255 735</b>	-	<b>751 452</b>	-	-	-	<b>1 007 187</b>	-	<b>458 304</b>	-
Services aux membres	<b>3 839 120</b>	-	-	-	<b>53 326</b>	<b>3 892 446</b>	<b>2 919 810</b>	-	-	-
Mobilisation des membres	<b>4 671 534</b>	-	-	-	-	<b>4 671 534</b>	<b>3 929 181</b>	-	-	-
Sécurité dans le sport	<b>1 976 820</b>	-	-	-	-	<b>1 976 820</b>	<b>1 914 067</b>	-	-	-
Primes d'assurance - droits d'inscription	-	<b>16 990 261</b>	-	-	-	<b>16 990 261</b>	<b>16 518 025</b>	-	-	-
	<b>49 405 717</b>	<b>17 630 666</b>	<b>1 604 452</b>	<b>39 415 017</b>	<b>463 304</b>	<b>108 519 156</b>	<b>58 572 054</b>	-	-	-
<b>Charges</b>										
Financement (note 6)	<b>4 293</b>	-	-	-	-	-	<b>4 293</b>	-	<b>9 598</b>	-
Marketing (note 17)	<b>1 804 784</b>	-	-	-	-	-	<b>1 804 784</b>	-	<b>1 278 772</b>	-
Événements nationaux et camps	<b>2 283 011</b>	-	-	-	-	-	<b>2 283 011</b>	-	<b>3 723 664</b>	-
Équipes nationales	<b>14 735 431</b>	-	-	-	-	-	<b>14 735 431</b>	-	<b>13 063 176</b>	-
Tenue d'événements internationaux (note 17)	-	-	-	<b>28 932</b>	-	-	<b>28 932</b>	-	<b>203 549</b>	-
Coupe Hlinka-Gretzky 2024 (note 17)	-	-	-	<b>2 655 511</b>	-	-	<b>2 655 511</b>	-	-	-
Championnat mondial junior 2025 de l'IIHF (note 17)	-	-	-	<b>17 199 138</b>	-	-	<b>17 199 138</b>	-	-	-
Championnat mondial de parahockey 2024 (note 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 095 340	-
Administration	<b>19 629 714</b>	<b>91 693</b>	<b>521 084</b>	<b>11 541 868</b>	<b>1 013 014</b>	<b>32 797 373</b>	<b>24 773 132</b>	-	-	-
Services aux membres (note 8)	<b>4 142 804</b>	-	-	-	<b>2 040 937</b>	<b>6 183 741</b>	<b>6 743 003</b>	-	-	-
Mobilisation des membres	<b>4 789 828</b>	-	-	-	<b>551 130</b>	<b>5 340 958</b>	<b>4 847 602</b>	-	-	-
Primes d'assurance	-	<b>12 775 919</b>	-	-	-	<b>12 775 919</b>	<b>12 173 680</b>	-	-	-
Demandes de prestations-maladie	-	<b>771 151</b>	-	-	-	<b>771 151</b>	<b>1 085 114</b>	-	-	-
Sécurité dans le sport	<b>2 977 337</b>	-	-	-	-	<b>2 977 337</b>	<b>3 710 872</b>	-	-	-
Demandes d'indemnité et ajustement de la réserve (note 13)	-	<b>2 637</b>	-	-	-	<b>2 637</b>	<b>(266 493)</b>	-	-	-
	<b>50 367 202</b>	<b>13 641 400</b>	<b>521 084</b>	<b>31 425 449</b>	<b>3 605 081</b>	<b>99 560 216</b>	<b>72 441 009</b>	-	-	-
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice avant les autres éléments</b>	<b>(961 485)</b>	<b>3 989 266</b>	<b>1 083 368</b>	<b>7 989 568</b>	<b>(3 141 777)</b>	<b>8 958 940</b>	<b>(13 868 955)</b>	-	-	-
<b>Autres éléments</b>										
Gain non réalisé sur la valeur marchande de placements	<b>347 091</b>	<b>480 008</b>	<b>531 609</b>	<b>144 350</b>	<b>260 854</b>	<b>1 763 912</b>	<b>1 360 139</b>	-	-	-
	<b>347 091</b>	<b>480 008</b>	<b>531 609</b>	<b>144 350</b>	<b>260 854</b>	<b>1 763 912</b>	<b>1 360 139</b>	-	-	-
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(614 394)</b>	<b>\$ 4 469 274</b>	<b>\$ 1 614 977</b>	<b>\$ 8 133 918</b>	<b>\$ (2 880 923)</b>	<b>\$ 10 722 852</b>	<b>\$ (12 508 816)</b>	-	-	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin

2025

2024

### Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice

**10 722 852 \$** (12 508 816) \$

#### Éléments sans effet sur la trésorerie :

Amortissement (note 8 et 9)	<b>674 204</b>	502 122
Cession d'immobilisations corporelles (note 8)	<b>56 265</b>	-
Gain non réalisé sur la valeur marchande de placements	<b>(1 763 912)</b>	(1 360 139)
	<b>9 689 409</b>	(13 366 833)

#### Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Débiteurs	<b>(4 604 230)</b>	3 108 439
Stocks du Centre de documentation en hockey	<b>(153 189)</b>	647 707
Charges payées d'avance	<b>1 736 726</b>	831 666
Créditeurs et charges à payer	<b>13 951 844</b>	(10 458 468)
Apports reportés affectés au fonctionnement	<b>7 461 583</b>	754 422
Apports reportés destinés à la tenue d'événements internationaux	<b>(12 177 164)</b>	12 477 164
Autres passifs et provisions	<b>2 637</b>	(266 492)
	<b>6 218 207</b>	7 094 438
	<b>15 907 616</b>	(6 272 395)

### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(101 765)</b>	(330 454)
Acquisition de placements à long terme	<b>(2 101 196)</b>	(2 669 486)
Produit de la cession de placements	-	15 337 177
Remboursement d'avances fournies par (versées à) des apparentés	<b>(599 369)</b>	310 298
	<b>(2 802 330)</b>	12 647 535

### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Diminution de la dette bancaire	-	(330 000)
---------------------------------	---	-----------

### Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice

**13 105 286** 6 045 140

Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<b>11 510 323</b>	5 465 183
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>24 615 609 \$</b>	11 510 323 \$



## Notes complémentaires

### 1. Nature des activités

Hockey Canada (« l'Organisation ») est une association canadienne de sport amateur enregistrée, juridiquement constituée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. L'Organisation exerce des activités dans le but exprès d'améliorer et de promouvoir la croissance et le développement du hockey au Canada.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

#### Comptabilité par fonds

##### *Fonds d'administration*

Le Fonds d'administration comprend le coût des programmes locaux, des événements, des équipes nationales, de la sécurité dans le sport, et des activités administratives, de même que les autres charges de fonctionnement de l'Organisation. Ce fonds comprend les subventions, les cotisations annuelles des membres, les cotisations annuelles des équipes pour les compétitions nationales, les recettes à l'entrée, les garanties de bonne fin, les frais de sanction, les frais d'appel et de contestation, le produit de la vente de marchandises, de produits et de matériel de formation, le produit des commandites, la vente de droits de diffusion et de télévision et d'autres sources de revenus pouvant être établies par le Conseil. Les immobilisations corporelles de l'Organisation comprise dans le fonds d'administration sont considérées comme grevées d'une affectation interne.

##### *Fonds d'assurance*

Le Fonds d'assurance fait état des droits et primes d'assurance. Le Fonds d'assurance fait état des primes d'assurance des administrateurs et dirigeants, des primes d'assurance responsabilité civile générale, des franchises d'assurance et de la garantie en cas de décès ou de mutilation par accident complémentaire en lien avec les activités de hockey tenues sous la gouverne de Hockey Canada. De plus, mis à part ses polices d'assurance, l'Organisation fournit des avantages médicaux et dentaires importants, qui visent à aider les participants inscrits à couvrir leurs frais médicaux et dentaires lorsqu'ils ont épuisé la couverture d'assurance de leur assurance privée, ou lorsque le participant n'a pas d'assurance privée. Une provision est constituée pour tous les incidents connus pour lesquels une estimation est déterminable, y compris les franchises d'assurance et les honoraires professionnels liés à ces actions. Les sommes d'argent du Fonds d'assurance proviennent des cotisations que l'Organisation perçoit auprès de ses membres et des droits des participants. Ces droits sont approuvés annuellement par le Conseil.



## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### *Fonds des risques non couverts par une assurance*

Le Fonds des risques non couverts par une assurance se rapporte uniquement aux réclamations qui ne sont pas couvertes par une police d'assurance active. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, la police d'assurance responsabilité civile générale de l'Organisation ne couvre qu'une période de réclamations remontant jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2020 pour toute réclamation liée à des inconvénients sexuels. Par conséquent, toute réclamation non connue liée à des inconvénients sexuels faite avant mars 2020 serait considérée comme non couverte par une assurance et possiblement couverte aux termes du Fonds des risques non couverts par une assurance.

Une provision est constituée pour tous les incidents connus lorsqu'il est possible d'en faire une estimation de façon raisonnable. Tout changement aux soldes de fonds, par virement interfonds, sera recommandé par la direction et soumis à l'approbation du Comité de gestion des risques du Conseil puis, ultimement, à celle du Conseil lui-même. Toutes les réclamations non couvertes par une assurance sont signalées au conseiller juridique interne de l'Organisation et au Comité de gestion des risques du Conseil. Tout règlement de réclamations non assurées est soumis à l'examen du Comité de gestion des risques, qui formule ses recommandations de règlement au Conseil. Tous les règlements de réclamations non assurées doivent être approuvés par le Conseil.

### *Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux*

Le Fonds de soutien à la tenue d'événements internationaux sert à financer la tenue d'événements internationaux, notamment le Championnat du monde de hockey junior, le Championnat du monde de hockey féminin, la Coupe Hlinka-Gretzky et le Championnat mondial de parahockey. Le Fonds fait état du produit tiré des événements mentionnés ci-dessus ainsi que du revenu de placement.

### *Fonds du plan stratégique*

Le Fonds du plan stratégique rend compte des projets stratégiques de l'Organisation, tels qu'ils sont déterminés par le Conseil d'administration, visant le développement du hockey au Canada à tous les niveaux, y compris le soutien des organisations membres pour des projets de portée nationale, mais devant être mis en œuvre par l'organisation membre, le financement actuel et futur des technologies, et l'augmentation du nombre de membres au pays. Les fonds proviennent du revenu de placement et du produit net tiré des initiatives stratégiques de fonctionnement à long terme.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.



## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation et calculé comme suit :

Matériel informatique	– 3 ans, méthode linéaire
Améliorations locatives	– méthode linéaire sur la durée du contrat de location
Matériel de bureau	– 5 ans, méthode linéaire
Logiciels	– 5 ans, méthode linéaire
Matériel de formation/matériel médical	– 5 ans, méthode linéaire

Lorsque les immobilisations corporelles n'ont plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisation, l'excédent de leur valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état des résultats.

### Logiciel infonuagique

L'Organisation a décidé de ne pas adopter la mesure de simplification. Par conséquent, les coûts directement liés à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue sont inscrits à l'actif. Ces coûts sont amortis selon une formule linéaire sur la période prévue d'accès au logiciel-service, sauf si une autre méthode reflète avec plus d'exactitude la façon dont l'Organisation compte tirer des avantages de l'accès au logiciel.

### Comptabilisation des produits

L'Organisation suit la méthode du report et applique la méthode de la comptabilité par fonds.

Les apports affectés aux activités générales de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés et les produits des commandites (marketing) sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés d'événements sont comptabilisés à titre de produits du Fonds de soutien à la tenue d'événements internationaux lorsque l'événement a été tenu si le montant reçu peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés des équipes nationales, de l'administration, de la mobilisation des membres, de la sécurité dans le sport et des services aux membres sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration, et les droits d'inscription pour les primes d'assurance sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut être raisonnablement estimé et que la réception est raisonnablement assurée.



## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **Comptabilisation des produits (suite)**

Le revenu de placement et le produit d'intérêt sont comptabilisés à titre de produits des divers fonds en fonction des soldes de chaque fonds. Les gains et les pertes non réalisés sur les placements découlent de la variation de la juste valeur des placements et sont inclus dans l'état des résultats.

### **Apports de biens et de services**

Des bénévoles consacrent de nombreuses heures pour aider l'Organisation à accomplir ses activités de prestation de services. Puisqu'il est difficile d'en établir la juste valeur, les apports de services des bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf si l'Organisation aurait dû autrement les acheter à défaut d'un apport et que leur juste valeur marchande peut être établie.

### **Impôts sur le résultat**

En tant qu'association canadienne de sport amateur enregistrée, l'Organisation est exemptée de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune provision au titre de l'impôt sur le résultat ne figure dans les présents états financiers.

### **Conversion des devises**

Les comptes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens de la manière indiquée ci-après :

À la date de l'opération, chaque actif, passif, produit et charge fait l'objet d'une conversion en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change qui en découlent sont inclus dans les résultats de l'exercice considéré.

### **Incertitude liée à la gestion**

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant l'exercice.

Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction lorsque de nouveaux renseignements deviennent connus. Des estimations importantes ont dû être effectuées pour l'évaluation des crébiteurs et des charges à payer et celle des autres passifs et provisions pour réserves (note 13).



## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles.

#### *Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence*

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisation peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisation n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement au coût diminué de la dépréciation. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent des produits sur les charges.

Autrement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement.

#### *Instruments financiers contractés entre apparentés*

L'Organisation évalue les instruments financiers qui ont été créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés au coût lors de la comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que des paiements variables et conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant.

Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

Les instruments financiers qui ont été initialement évalués au coût sont évalués ultérieurement au moyen de la méthode du coût, après diminution pour tenir compte de la dépréciation.



## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### *Instruments financiers contractés entre apparentés (suite)*

Les coûts d'opération et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers contractés entre apparentés sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges.

### *Dépréciation d'actifs financiers*

L'Organisation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'aucun actif n'est significatif à lui seul, l'Organisation regroupe les actifs afin de procéder aux tests de dépréciation. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction détermine si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement à un contrat. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisation doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

Le cas échéant, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date du bilan ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif. Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisation procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

## 3. Trésorerie

L'Organisation tient ses comptes bancaires auprès d'une banque à charte. Les comptes à la Banque Scotia portent intérêt au taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada ou à un taux de 0,400 % par année, selon le moins élevé des deux. Au 30 juin 2025, le taux cible du financement à un jour s'établissait à 2,75 % (5,0 % à la même date en 2024).

Les soldes bancaires comprennent un montant de 487 932 \$ en dollars américains (34 380 \$ US en 2024), soit 47 777 \$ CA après conversion (665 686 \$ CA en 2024). Un montant de trésorerie totalisant 1 620 717 \$ (1 248 779 \$ en 2024) est détenu dans un portefeuille de placements qui est regroupé avec le solde bancaire de l'Organisation.

L'Organisation dispose aussi d'une carte de crédit de la Banque Scotia dont la limite est de 3 200 000 \$. Au 30 juin 2025, le montant sur cette carte de crédit à la disposition de l'Organisation s'établissait à 2 809 293 \$ (2 923 986 \$ en 2024). Au 30 juin 2025, le montant sur la carte de crédit American Express à la disposition de l'Organisation s'établissait à 0 \$ (890 000 \$ en 2024). Ce montant s'explique par la résiliation de la convention de crédit par l'Organisation avec American Express au cours de l'exercice, ce qui a eu pour effet d'annuler le crédit à la disposition de l'Organisation aux termes de cette facilité de crédit.



### 3. Trésorerie (suite)

L'Organisation dispose aussi d'un compte sur marge de 20 000 000 \$ (20 000 000 \$ en 2024) portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Scotia. Au 30 juin 2025, le montant disponible sur la marge bancaire s'établissait à 20 000 000 \$. Cette marge bancaire est assujettie à une limite qui dépend de la valeur des placements détenus auprès de la Banque Scotia.

### 4. Débiteurs

Les débiteurs comprennent un montant à recevoir de tiers de 59 106 francs suisses (783 718 francs suisses en 2024), soit 95 971 \$ CA (1 148 319 \$ CA en 2024) après conversion, un montant à recevoir de tiers de 2 605 781 \$ US (27 899 \$ US en 2024), soit 3 555 064 \$ CA (37 522 \$ CA en 2024) après conversion et un montant à recevoir de tiers de 66 335 € (187 243 € en 2024), soit 103 569 \$ CA (278 666 \$ CA en 2024) après conversion.

### 5. Stocks du Centre de documentation en hockey

Les marchandises et les articles promotionnels utilisés lors de divers événements pendant l'année, soit les stocks du Centre de documentation en hockey, qui ont été passés en charges pour l'exercice se chiffrent à 737 477 \$ (690 964 \$ en 2024).

### 6. Opérations entre apparentés

*Fondation Hockey Canada/Hockey Canada Foundation U.S.*

Hockey Canada exerce une influence notable sur la Fondation Hockey Canada et la Hockey Canada Foundation U.S. (les « Fondations ») du fait qu'elles partagent les mêmes établissements et la même équipe de soutien administratif. La Fondation canadienne de hockey tient un fonds de dotation de 15 910 871 \$ (15 034 991 \$ en 2024) auquel l'Organisation fournit un apport. Les produits tirés de ce fonds servent à financer et à soutenir les projets de Hockey Canada et d'autres organisations au pays qui ont des objectifs similaires à ceux de Hockey Canada. Le tableau suivant présente les transactions conclues avec la Fondation Hockey Canada :

	2025	2024
Dons versés		
Fondation Hockey Canada	38 582 \$	58 966 \$
Hockey Canada Foundation U.S.	-	-
	<hr/> 38 582 \$	<hr/> 58 966 \$
Subventions reçues		
Fondation Hockey Canada	1 269 513 \$	754 931 \$



## 6. Opérations entre apparentés (suite)

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond approximativement à la valeur équivalente à celle d'une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Montants à recevoir d'apparentés :		
Fondation Hockey Canada	<b>1 333 140 \$</b>	734 303 \$
Hockey Canada Foundation U.S.	<b>532</b>	-
	<b>1 333 672 \$</b>	734 303 \$

Les montants à recevoir des apparentés ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et ne sont pas assortis d'une échéance fixe de remboursement.

## 7. Placements à long terme

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Placements détenus auprès de la Banque Royale du Canada :		
Fonds d'obligations	<b>4 660 007 \$</b>	5 255 669 \$
Placements détenus auprès de la Banque Scotia :		
Fonds d'obligations	<b>16 587 766</b>	15 825 265
Actions	<b>27 707 559</b>	24 009 290
	<b>44 295 325</b>	39 834 555
	<b>48 955 332 \$</b>	45 090 224 \$

Le taux de rendement moyen des placements détenus auprès de la Banque Royale du Canada était de 1,30 % (5,50 % en 2024).

Le taux de rendement moyen des placements détenus auprès de la Banque Scotia était de 10,19 % (8,39 % en 2024).



## 8. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	825 314 \$	591 537 \$	4 035 240 \$	3 784 846 \$
Améliorations locatives	1 977 803	1 081 687	2 035 702	1 021 034
Matériel de bureau	686 815	686 815	1 404 340	1 404 340
Matériel de formation/matériel médical	536 108	536 108	563 687	563 687
Logiciels	1 657 095	1 130 110	1 954 608	1 038 554
	<b>5 683 135 \$</b>	<b>4 026 257 \$</b>	<b>9 993 577 \$</b>	<b>7 812 461 \$</b>
Valeur comptable nette				2 181 116 \$

Au cours de l'exercice, l'Organisation a comptabilisé une charge d'amortissement de 562 214 \$ (466 873 \$ en 2024) comprise dans les charges des services aux membres et du Fonds du plan stratégique. Au cours de l'exercice, des immobilisations entièrement amorties de 4 187 848 \$ et des immobilisations ayant une valeur comptable résiduelle, mais n'étant plus utilisées de 218 859 \$ ont été cédées, ce qui s'est traduit par une perte sur cession d'immobilisations corporelles de 56 265 \$ (0 \$ en 2024). De plus, de nouvelles immobilisations ont été acquises au cours de l'exercice pour un coût total de 101 765 \$ (330 454 \$ en 2024).

## 9. Logiciel infonuagique

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciel infonuagique	329 609	143 189	324 111	33 225
	<b>329 609 \$</b>	<b>143 189 \$</b>	<b>324 111 \$</b>	<b>33 225 \$</b>
Valeur comptable nette				290 886 \$

Au cours de l'exercice, l'Organisation a comptabilisé une charge d'amortissement de 111 990 \$ (35 249 \$ en 2024) comprise dans les charges des services aux membres et du Fonds du plan stratégique. Il n'y a eu aucune cession ou sortie d'actifs au cours de l'exercice. Les frais d'adhésion comprennent un montant associé à l'assistance-logiciel de 82 484 \$ (118 995 \$ en 2024) qui ne remplit pas les critères d'inscription à l'actif.

## 10. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comptent un montant de 240 351 francs suisses (300 francs suisses en 2024), soit 454 056 \$ CA (463 \$ CA en 2024) après conversion, un montant de 335 169 \$ US (88 294 \$ US en 2024), soit 454 056 \$ CA (119 022 \$ CA en 2024) après conversion, ainsi qu'un montant de 37 947 € (71 400 € en 2024), soit 51 894 \$ CA (105 000 \$ CA en 2024) après conversion.



## 11. Apports reportés destinés au fonctionnement

Les apports reportés destinés au fonctionnement sont liés au financement affecté au fonctionnement reçu dans la période considérée devant servir à régler les charges qui seront engagées au cours du prochain exercice. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports reportés du Fonds d'administration :

	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	<b>2 995 076 \$</b>	2 240 654 \$
Apports reçus	<b>10 456 659</b>	2 995 076
Total des apports	<b>13 451 735</b>	5 235 730
Comptabilisés en produits	<b>(2 995 076)</b>	(2 240 654)
Solde à la clôture de l'exercice	<b>10 456 659 \$</b>	2 995 076 \$

## 12. Apports reportés destinés à la tenue d'événements internationaux

Les apports reportés destinés à la tenue d'événements internationaux ont trait à un financement provenant de la province de la Nouvelle-Écosse dans le cadre du Championnat mondial féminin des M18 2026 de l'IIHF.

	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	<b>12 447 164 \$</b>	-\$
Apports reçus	<b>300 000</b>	12 477 164
Total des apports	<b>12 777 164</b>	12 477 164
Comptabilisés en produits	<b>(12 777 164)</b>	
Solde à la clôture de l'exercice	<b>300 000 \$</b>	12 477 164 \$

## 13. Autres passifs et provisions

Compte tenu de la nature des activités, l'Organisation pourrait faire l'objet de poursuites engagées par diverses parties. En raison de ce risque, l'Organisation a souscrit une couverture d'assurance pour laquelle des fonds détenus en réserve servent de complément pour couvrir les réclamations non assurées. Les fonds disponibles sont le Fonds d'assurance et le Fonds des risques non couverts par une assurance, tels qu'ils sont mentionnés à la note 2, et le Fonds en fiducie pour l'héritage des participants, dont il est question à la note 14. À l'heure actuelle, l'Organisation a constitué une provision qui représente l'estimation faite par la direction du risque potentiel lié à l'ensemble des incidents connus. Dans les cas où un incident est survenu mais n'a pas été porté à l'attention de l'Organisation, la direction a déterminé qu'il n'était pas possible d'évaluer l'aboutissement ou le règlement possible des incidents inconnus. Par conséquent, aucune provision ne figure aux états financiers pour ces cas.



### 13. Autres passifs et provisions (suite)

	Fonds d'assurance 2025	Fonds d'assurance 2024	Fonds des risques non couverts par une assurance 2025	Fonds des risques non couverts par une assurance 2024
Provision à l'ouverture de l'exercice	<b>1 193 261 \$</b>	1 459 753 \$	-\$	-\$
Moins :				
Montant estimatif des réclamations pour les incidents survenus au cours de l'exercice, déduction faite des changements au montant estimatif des réclamations pour les incidents survenus au cours des exercices précédents	<b>2 637</b>	(266 492)	-\$	-\$
<b>Dotation à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 195 898 \$</b>	<b>1 193 261 \$</b>	<b>-\$</b>	<b>-\$</b>
Règlements effectués	<b>105 000 \$</b>	<b>281 492 \$</b>	<b>-\$</b>	<b>-\$</b>

Les réclamations pour incident présentent une incertitude d'estimation importante en raison du nombre élevé de facteurs pouvant avoir une incidence sur chaque incident pris isolément. Compte tenu de la nature de l'incident, la direction se fie sur l'expérience passée concernant des incidents similaires, l'ampleur de l'incident, des conseils juridiques obtenus à l'externe et des renseignements précis sur la partie requérante pour déterminer le montant estimatif de la réclamation.

Aucun règlement n'a été effectué à partir du Fonds des risques non couverts par une assurance en 2024 et en 2025.

Le 20 décembre 2019, Daniel Carcillo, ancien joueur de la LCH, a déposé une demande d'action collective contre la LCH en raison d'abus historiques présumés, sexuels et physiques, envers des membres de la LCH, remontant aux années 1970. Hockey Canada a été nommée comme partie défenderesse potentielle pour cette demande. La demande d'action collective a été rejetée; toutefois, la décision a été portée en appel en janvier 2025 et l'appel est en cours d'examen. À l'heure actuelle, rien ne permet de déterminer si Hockey Canada sera tenu responsable pour quelque dommage que ce soit, ni non plus si la couverture offrira une protection pour la période visée par la demande. Par conséquent, aucune estimation comptable d'une possible dotation aux provisions ne figure dans les présents états financiers.



#### **14. Fonds en fiducie pour l'héritage des participants**

Le Fonds en fiducie pour l'héritage des participants (la « Fiducie pour l'héritage des participants ») a été établi en réponse à des demandes d'indemnisation tardives pour des incidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 1995 impliquant des divisions membres et la LCH. La nomination ou le remplacement des fiduciaires de la Fiducie pour l'héritage des participants relèvent de l'Organisation. L'Organisation s'occupe aussi de nommer les membres du comité des réclamations de la Fiducie pour l'héritage des participants. Le total de l'actif disponible aux fins de distribution au 30 juin 2025 est de 8 172 897 \$ (7 883 904 \$ au 30 juin 2024). Le revenu total, déduction faite des charges comptables et des honoraires des fiduciaires, provenant du portefeuille de placement pour l'exercice de la fiducie clos le 31 décembre 2024 s'est chiffré à 246 379 \$ (245 016 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023). Ce revenu a été distribué à certaines divisions membres et à la LCH, les bénéficiaires de la Fiducie pour l'héritage des participants. D'après la convention de fiducie, l'Organisation ne peut recevoir des distributions de la Fiducie pour l'héritage des participants. L'Organisation n'a conclu aucune transaction avec la Fiducie pour l'héritage des participants au cours de l'exercice.

#### **15. Financement**

Les fonds reçus d'agences gouvernementales pour financer les activités, lesquels ont été comptabilisés en produits au cours de l'exercice, se présentent comme suit :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Gouvernement du Canada	<b>4 150 242 \$</b>	3 659 373 \$
Gouvernement de l'Alberta	<b>500 000</b>	–
Province de la Nouvelle-Écosse	<b>50 000</b>	–
Ville de Kitchener	–	40 000
Ville de Regina	–	18 000
Tourism Saskatchewan	–	50 000
Tourism Sarnia	–	40 000
Discover Saskatoon	–	25 000
	<b>4 700 242 \$</b>	3 832 373 \$



## **16. Financement destiné à la tenue d'événements internationaux et au Championnat mondial de parahockey**

Les subventions reçues de la part d'agences gouvernementales et comptabilisées en produits au cours de l'exercice pour financer la tenue d'événements internationaux au Canada se présentent comme suit :

		<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Championnat mondial junior 2025 de l'IIHF</b>	Province de l'Ontario	4 000 000 \$	–
	Tourisme Ottawa	2 000 000	–
	Gouvernement de l'Alberta	1 000 000	–
<b>Coupe Hlinka-Gretzky 2024</b>	Explore Edmonton	50 000	–
	City of Edmonton	60 000	–
<b>Championnat mondial de parahockey 2024</b>	Gouvernement de l'Alberta	–	1 000 000
	Tourism Calgary	–	50 000
		<b>7 100 000 \$</b>	<b>1 050 000 \$</b>

## **17. Opérations non monétaires**

Les produits de marketing comprennent les apports en nature de 787 991 \$ (1 172 639 \$ en 2024), y compris les apports de biens et de services, à l'exception des heures consacrées par les bénévoles, fournis en échange des droits de commandite. Ces opérations ont été évaluées à la juste valeur des biens et des services apportés. La baisse des apports en nature est principalement attribuable à la résiliation du contrat avec Nike.

## **18. Engagements**

L'Organisation a conclu un contrat avec la Fédération internationale de hockey sur glace (« IIHF ») aux termes duquel cette dernière s'engage à verser des frais de tenue d'événements. Ce contrat prend fin au cours de la saison 2031-2032. L'Organisation a conclu des contrats de licence de logiciel, des contrats de matériel de bureau, des contrats de services de communication, des contrats de services hôteliers et un contrat de services de gestion et de soutien informatique. Ces contrats arrivent à échéance entre juillet 2025 et juin 2028. L'Organisation a conclu quatre contrats de location prévoyant le paiement des coûts de location et de fonctionnement associés aux locaux qu'elle loue. Ces contrats arrivent à échéance entre décembre 2025 et octobre 2032, comme indiqué à la note 20. L'Organisation a conclu un contrat de services de soutien à la tenue d'événements avec la société Oilers Entertainment Group. Ce contrat prend fin au cours de la saison 2026-2027.

Le tableau présente les sorties de fonds liées aux engagements ci-dessus pour les cinq prochaines années :

<b>2026</b>	5 340 561
<b>2027</b>	8 998 020
<b>2028</b>	3 039 307
<b>2029</b>	8 026 649
<b>2030</b>	2 496 957
	<b><u>27 901 494 \$</u></b>



## **19. Risques liés aux instruments financiers**

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisation à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou de prix autre, à moins d'indication contraire.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier subisse une perte financière si l'autre partie devait manquer à ses obligations. Les instruments financiers pouvant exposer l'Organisation à un risque de concentration du crédit comprennent la trésorerie, les débiteurs et les placements. L'Organisation détient sa trésorerie et ses placements auprès d'une institution financière de renom. Par conséquent, la direction est d'avis que le risque de perte qui s'y rattache est minime. L'exposition de l'Organisation à une concentration du risque de crédit découlant des débiteurs provient des sociétés commanditaires qui font partie d'un groupe diversifié de commandites.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque qu'en raison des besoins en liquidités associés à son fonctionnement, l'Organisation ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, qu'elle soit obligée de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à ce qu'ils valent ou qu'elle ne soit pas en mesure de compenser ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle de la dette bancaire, des créateurs et charges à payer, des autres passifs et provisions et des engagements.

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il peut prendre trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisation est exposée à ces trois risques.

### *Risque de change*

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Les instruments financiers de l'Organisation qui sont exposés à ce risque comprennent la trésorerie, les débiteurs, les placements de portefeuille et les créateurs et charges à payer. L'Organisation juge que ce risque de change est acceptable et, par conséquent, elle n'a pas recours à des dérivés pour le couvrir.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation est exposée à un risque de taux d'intérêt en raison de la variation possible des taux d'intérêt susceptible d'entraîner une diminution de la valeur des actions et obligations faisant partie de son portefeuille de placements et des sorties de trésorerie liées à la dette bancaire à taux variable.



## **19. Risques liés aux instruments financiers (suite)**

### *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre désigne l'incertitude associée à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier qui pourrait survenir en raison de la fluctuation des prix du marché (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). L'Organisation est exposée à ce risque en raison des participations en actions qu'elle détient dans son portefeuille de placements. Les fonds d'obligations contiennent une combinaison diversifiée d'obligations à rendement élevé et mises en commun de sociétés canadiennes et américaines d'une durée moyenne de 5 à 10 ans. Les fonds d'actions se composent d'un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes, américaines et internationales à grande capitalisation. Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

## **20. Événements postérieurs à la date de clôture**

En août 2025, l'Organisation a signé une offre de location pour occuper des bureaux à Toronto. La durée du bail est fixée à sept ans et les paiements de loyer commenceront en juillet 2026, au terme d'une période de location gratuite.

En septembre 2025, le comité des réclamations de la Fiducie a demandé aux fiduciaires de la Fiducie pour l'héritage des participants de l'Association canadienne de hockey amateur, conformément aux politiques de l'Organisation, de transférer de la Fiducie à Hockey Canada une somme entiercée de 750 000 \$ afin de couvrir les frais juridiques engagés pour résoudre certaines questions pendant la durée d'existence de la Fiducie. Ces fonds ne sont pas approuvés pour le règlement de réclamations, mais bien pour le paiement de frais juridiques.

## **21. Chiffres comparatifs**

Les chiffres comparatifs relatifs au logiciel infonuagique, qui étaient inscrits dans les immobilisations corporelles, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.



## Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada

(non audité)

Exercice clos le 30 juin

2025

2024

### Athlètes du système sportif régulier

Produits	2 916 100 \$	2 257 373 \$
<b>Charges</b>		
Activités principales :		
Frais d'administration	8 379 978	14 258 231
Gouvernance	713 035	936 092
Salaires des employés	9 689 495	6 971 486
Salaires des entraîneurs et développement professionnel	340 000	504 000
Programmes des équipes nationales	1 570 664	-
Activités et programmation	5 092 847	4 044 136
	<u>25 786 019</u>	<u>26 713 945</u>
Activités non principales :		
Langues officielles	347 245	348 531
Sécurité dans le sport	-	36 227
Excellence améliorée	4 462 930	6 411 388
Initiative pour la prochaine génération	4 612 149	1 026 096
	<u>9 422 324</u>	<u>7 822 242</u>
<b>Insuffisance des produits sur les charges pour les athlètes du système sportif régulier</b>	<b>(32 292 243) \$</b>	<b>(32 278 814) \$</b>

### Athlètes ayant un handicap

Produits	1 111 500 \$	1 042 000 \$
<b>Charges</b>		
Activités principales :		
Frais d'administration	170 579	165 046
Gouvernance	22 053	-
Salaires des employés	99 318	90 000
Salaires des entraîneurs et développement professionnel	-	-
Programmes des équipes nationales	192 436	454 794
Activités et programmation	114 410	86 451
	<u>598 796</u>	<u>796 291</u>
Activités non principales :		
Langues officielles	11 179	9 555
Excellence améliorée	1 341 120	692 993
Initiative pour la prochaine génération	427 010	421 608
	<u>1 779 309</u>	<u>1 124 156</u>
<b>Insuffisance des produits sur les charges pour les athlètes ayant un handicap</b>	<b>(1 266 605) \$</b>	<b>(878 447) \$</b>